

N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Girardville, le 30 mai 2018

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 30 mai 2018, à dix-huit heures trente (18:30 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, mesdames Carole Bélanger, Claudette Martel, Jeannette Paré et Julie St-Gelais, conseillères, messieurs Gaston Dufour et Patrick Dufour, conseillers.

Réunis sous la présidence de monsieur Michel Perreault, maire.

Est aussi présent monsieur Denis Desmeules, directeur général et secrétaire trésorier.

CONSTATATION AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate et mentionne dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2018-144

RÉSOLUTION MUNICIPALE INDIQUANT LE CHOIX DU PRESTATAIRE DE SERVICES, LE COÛT DES TRAVAUX À RÉALISER ET LE MODE DE FINANCEMENT RETENU - RIRL - 2016-282A - ACCORD DE PRINCIPE

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaston Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit choisi comme prestataire de services **Terrassement Jocelyn Fortin**, conditionnellement à l'annonce d'une aide financière du RIRL - 2016-282B - MTQ, pour les travaux de redressement d'infrastructures routières locales, au montant de **1,893,538.67 \$** taxes incluses; et,

QUE le financement sera effectué conformément au règlement d'emprunt # 480 approuvé en date du 30 avril 2018.

2018-145

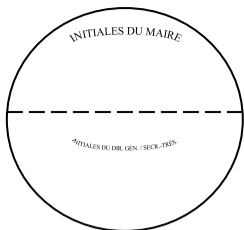
ADJUDICATION CONTRAT DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT - CONDITIONNEL À L'ANNONCE D'UNE SUBVENTION RIRL - 2016-282B - MTQ

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées pour la réalisation des travaux de redressement d'infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes publiquement par Denis Desmeules, directeur général, le jeudi, le 24 mai 2018, à 14 :00 heures, en présences des témoins suivants : Andrée Boudreault, secrétaire-administrative et Réal Fontaine, contremaître;

CONSIDÉRANT le résultat d'ouverture des soumissions suivant :

Terrassement Jocelyn Fortin	1 893 538.67 \$
Les Entreprises Rosario Martel inc	2 264 116.44 \$
Les Équipements JVC inc	2 332 896.57 \$
Excavation L.M.R. (2852-6648 Québec inc)	2 364 405.96 \$
Construction Unibec inc	2 563 413.00 \$
Excavation Fernand Boilard	2 642 662.43 \$



**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)**

Les Excavations G. Larouche inc	3 403 212.86 \$
Inter-Projet (9099-3593 Québec inc)	3 568 994.66 \$

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la Firme WSP en date du 25 mai 2018 qui recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Terrassement Jocelyn Fortin, au montant de 1 893 538,67\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit adjugé, conditionnellement à l'annonce d'une aide financière du RIRL - 2016-282B - MTQ, à **Terrassement Jocelyn Fortin**, le contrat pour les travaux de redressement d'infrastructures routières locales, au montant de **1,893,538.67 \$** taxes incluses.

2018-146

ACCEPTATION DE PROPOSITION - SERVICE DE SURVEILLANCE DURANT LA CONSTRUCTION – RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT - CONDITIONNEL ANONCE DE SUBVENTION RIRL - 2016-282B - MTQ

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Jeannette Paré, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit accepté l'offre de services professionnels de WSP, conditionnellement à l'annonce d'une aide financière du RIRL - 2016-282B - MTQ, le mandat de surveillance pour les travaux de réfection d'infrastructure de transport, au montant de **80,910.00 \$** plus taxes applicables.

2018-147

DEMANDE DE PARTAGE DES COÛTS - RÉSEAU PLUVIAL MTQ - RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE l'approbation du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées par le MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE les conduites des tronçons # 3, 4 et 5 situées sur le rue Principale doivent être réfectionnés;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'estimation préliminaire préparé par MSH, planification et gestion de projets, préparé en date du 20 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier d'économie d'échelle il y a lieu des réaliser les phases dans un seul projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend présenter une programmation dans le TECQ pour la réalisation des travaux;

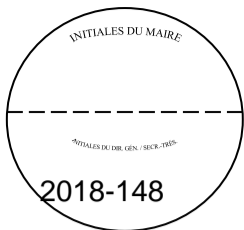
CONSIDÉRANT QUE le réseau est situé en partie sur une route sous la responsabilité du MTMDET;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de partager les coûts du réseau d'égout pluvial avec le MTMDET;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Carole Bélanger, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QU'une demande de partage des coûts soit adressée au MTMDET pour le réseau d'égout pluvial situé sur la rue Principale sous leur responsabilité en partie.



**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)**

**ÉCLAIRAGE ET SORTIE URGENCE - CPALC ET LAMPES DE RUE
SUPPLÉMENTAIRE - A. FONTAINE, ÉLECTRICIEN**

N° de résolution
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soient acceptées les soumissions d'André Fontaine, électricien, suivantes:

Installation enseigne sortie - CPALC - Avis de correction RBQ	2,130.26 \$ tti
Remplacement lampe de rue et lampe de rechange	2,487.61 \$ tti
Total :	4,617.87 \$ tti

2018-149

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Julie St-Gelais, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit levée la présente séance à 18:42 heures,

Michel Perreault
Maire

*J'atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*

Denis Desmeules
**Directeur général et secrétaire
trésorier**
